

Budget 2006: section III, Commission

2005/2001(BUD) - 27/10/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant à une large majorité (462 voix pour, 74 contre et 34 abstentions) le rapport de M.Gianni **PITTELLA** (PSE, IT), le Parlement européen a rétabli un niveau de financement ambitieux pour le budget 2006 et lancé un signal clair concernant les objectifs que le Parlement entend défendre pour ce budget. La première lecture du budget 2006 voit ainsi un renforcement des lignes budgétaires consacrées à la **recherche**, à l'**éducation** et à la **jeunesse** que le Conseil avait coupées en juillet. Un désaccord se dessine également en ce qui concerne les montants des aides attribuées par l'UE aux pays sinistrés suite aux catastrophes naturelles et celles destinées à la restructuration sociale et économique dans l'UE. Outre le renforcement du budget de la politique extérieure, le Parlement a également renforcé la politique d'information de la Commission.

Les montants prévus par le Parlement sont donc de **121,4 milliards EUR** pour les crédits d'engagement et de **115,4 milliards EUR** pour les crédits de paiement, soit 1,04% du PIB de l'Union européenne.

L'analyse des différentes rubriques budgétaires par le Parlement donne les résultats suivants :

- **Rubrique 1 (agriculture et développement rural)** : le Parlement veut rétablir le niveau des paiements prévu par la Commission (et coupé par le Conseil). La proposition d'amendement budgétaire prévue par la commission des budgets visant à éliminer 1 milliard EUR de subsides destinés aux producteurs de tabac, en destinant une partie de cette somme pour financer des campagnes communautaires contre le tabagisme, a été rejetée en Plénière. En revanche, le Parlement accueille favorablement le transfert de "modulation" de 655 mios EUR de la sous-rubrique 1a vers la sous-rubrique 1b "développement rural" pour la poursuite du processus de réforme de la politique agricole commune (PAC). Ce faisant, le Parlement insiste pour suivre de près l'utilisation de la rubrique 1b (développement rural), notamment celles destinées à l'environnement et celles destinées à lutter contre la désertification ;
- **Rubrique 2 (actions structurelles)** : le Parlement a confirmé les intentions de la commission des budgets de rehausser les paiements destinés aux actions structurelles pour porter le budget de cette rubrique à 39,2 milliards EUR : cette augmentation prend partiellement en compte les prévisions des États membres (à hauteur de 40%), qui ont déjà fait savoir que, pour l'exercice 2006, les crédits proposés allaient s'avérer insuffisants. Le Parlement souhaite, par ailleurs, que l'on assure un financement adéquat au programme PEACE en faveur de l'Irlande du Nord par tous les moyens possibles prévus par l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999;
- **Rubrique 3 (politiques internes)** : pas moins de 200 mios EUR de crédits de paiement ont été ajoutés à une série de lignes budgétaires liées à la stratégie de Lisbonne que le Conseil avait coupées lors de sa première lecture. Parmi les augmentations les plus significatives des lignes "compétitivité", on relève un renforcement du financement des programmes de soutien aux PME, mais aussi et surtout pour les lignes concernant le 6e programme-cadre de recherche. Les crédits de paiement prévus pour les programmes d'éducation sont également augmentés : +35 mios EUR pour SOCRATES, +20 mios EUR pour LEONARDO et + 3 mios EUR pour le programme e-learning. Sont également renforcées les enveloppes des programmes LIFE et Énergie intelligente ainsi que celles consacrées au développement du marché intérieur. Une autre décision importante issue du vote, concerne les crédits alloués à la politique de l'information de la Commission européenne. Le Parlement a voté une augmentation des lignes concernant entre autres le débat sur l'avenir de l'UE et l'information des citoyens via les médias et sur l'euro. Le Parlement a lié une condition à la mise à disposition de ces crédits: la Commission doit d'abord présenter son Livre blanc sur la politique d'information et de communication. En outre, le Parlement attend des explications concernant la sous-utilisation par la Commission des crédits pour l'information en 2005. À noter encore une

attention particulière accordée au projet pilote « mobilité des travailleurs » et à d'autres actions liées à l'Année européenne de la mobilité des travailleurs ;

- **Rubrique 4 (politique externe de l'UE)** : cette rubrique pose problème année après année, et une fois de plus, le Parlement a opté pour un dépassement du plafond des crédits disponibles afin notamment de privilégier ses priorités traditionnelles (programmes régionaux mais aussi défense des droits de l'homme dans le monde, etc.). Afin de financer les priorités apparues récemment, le Parlement propose donc d'explorer toutes les possibilités prévues dans l'accord interinstitutionnel lié aux perspectives financières. Ce financement supplémentaire concerne les besoins liés à la reconstruction de l'Irak (200 mios EUR pour 2006), des régions touchées par le Tsunami (180 mios) et des dépenses découlant d'engagements internationaux souscrits par l'UE. L'accord sur ces dépenses supplémentaires devra être dégagé lors des négociations avec le Conseil en vue de la deuxième lecture du budget 2006 et la flexibilité est jugée indispensable par de nombreux parlementaires. Dans la foulée, le Parlement a réitéré son appel en faveur d'un instrument de financement de la défense des droits de l'homme pour la période 2007-2013 totalement distinct (ce qui n'est pas prévu, à ce stade) et refuse de financer 2 représentants spéciaux supplémentaires dans le cadre de la PESC tant que le Parlement n'aura pas été dûment consulté sur leurs missions ;
- **Autres rubriques** : pour la rubrique 5 "dépenses administratives", le Parlement entend rétablir les 46 postes demandés par la Commission qui avait été coupés par le Conseil en juillet mais à certaines conditions. Pour ce qui est de la stratégie de pré-adhésion, le Parlement n'a pas proposé de modifications concernant les crédits prévus pour la Turquie (470 mios EUR en engagements, 155 mios en paiements) ni pour les autres pays candidats à l'élargissement. À noter la décision prise par le Parlement et le Conseil d'attribuer 93 mios EUR aux victimes du tremblement de terre asiatique, dont 73 mios EUR seront libérés pendant l'année en cours et 20 mios EUR en 2006. Enfin, le Parlement soutient l'aide transitoire destinée aux producteurs de sucre des pays ACP de 40 mios EUR destinée à absorber le choc de la réforme en cours de l'Organisation commune de marché du sucre de l'UE.

À noter enfin, une attention particulière accordée par le Parlement à un certain nombre de subventions accordées à des organisations spécifiques telles que l'Orchestre des jeunes de l'UE ou l'Orchestre baroque de l'UE ou encore la Fondation internationale Yehudi Menuhin et dont la survie est liée à ces financements. Des solutions sont donc attendues à court terme pour assurer la transition en 2006, avant la mise en place du futur cadre financier 2007-2013.